



Département des Pyrénées Orientales
Commune de Saint-Laurent de la Salanque

COMPTE RENDU SUCCINCT

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un et le quatorze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Laurent de la Salanque s'est réuni en séance ordinaire au Foyer Rural, sous la présidence de Monsieur Alain GOT, Maire,

Étaient présents : MM. Alain GOT ; Laurence de BESOMBES ; Michel FONVIEILLE ; Marlène GUBERT-OETJEN ; Jean-Louis ALIET ; Pascale PELOUS ; André RIBAS ; Marie-Claude ALBA ; Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; Sandra PARRAGA ; Laurent MALET ; Sonia DJERIOU-BOUTOUBA ; Christian LLENSE ; Magaly MACHET ; Franck CAVAGNA ; Barbara BARRERA ; Christophe DEVISE ; Carmen FAY ; Olivia OLIVE ; Julien DESTAVILLE ; Célia SALAÛN ; Matthieu DURAND ; René BAUS ; Guy CALVIGNAC ; Martine GALDÉANO ; Frédérique PARENT ; François MORÉNO ; Marie-José AMIGOU.

Représentés : Olga LAFITTE qui donne procuration à Barbara BARRERA ; Cédric PANIS qui donne procuration à Thomas BALALUD de SAINT-JEAN ; José VIÉGAS qui donne procuration à Pascale PELOUS ; Franck SASOT qui donne procuration à Frédérique PARENT ; Fabien CORPETTO qui donne procuration à Martine GALDÉANO.

Date convocation : 7 avril 2021

Nombre de membres
(Afférents au Conseil Municipal : 33
(En exercice : 33
(Qui ont pris part à la délibération : 33

Madame Célia SALAÛN est élue secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal :

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021,

- **PREND ACTE** des subventions obtenues,

- **APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés,** le budget primitif de l'exercice 2021 de la commune qui s'équilibre en recettes et en dépenses à :

• Recettes de fonctionnement.....	13 767 818,53 €
• Dépenses de fonctionnement.....	13 767 818,53 €
• Recettes d'investissement.....	9 381 602,59 €
• Dépenses d'investissement.....	9 381 602,59 €

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,** de fixer ainsi qu'il suit, à compter du 15 avril 2021, le tarif d'occupation du domaine public pour les camions d'alimentation à emporter :

	TARIF
Camion d'alimentation à emporter (Food truck) inférieur ou égal à 10 jours par mois	10 € / jour
Camion d'alimentation à emporter (Food truck) plus de 10 jours par mois	Forfait de 150 € / mois

- **APPROUVE, à la majorité des membres présents et représentés**, les termes de la convention à intervenir avec l'Etablissement Public Foncier Local Perpignan Pyrénées Méditerranée, afférente à l'acquisition, pour le compte de la commune, d'un immeuble, sis 25, rue Emile Zola à Saint-Laurent de la Salanque, cadastré AV n° 568, d'une superficie au sol de 36 m², appartenant à la SCI SYMANE, moyennant la somme de 120 000 €.

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la convention à intervenir entre la commune de Saint-Laurent de la Salanque, Perpignan Méditerranée Métropole Communauté Urbaine et la S.A. Trois Moulins Habitat relative à l'opération « Rue Gabriel Péri » visant à :

- Accorder la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 50 % pour un prêt de 1 879 954,00 € souscrit par la SA Trois Moulins Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- Fixer les modalités de réservation de logements portant sur 20 % du programme garanti,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2021 (F.I.P.D.) – Programme S: Sécurisation des établissements scolaires, une subvention la plus élevée possible pour la sécurisation des établissements scolaires de la commune,

- **AUTORISE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat, dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance 2021 (F.I.P.D.) – Programme S: Vidéo protection, une subvention la plus élevée possible pour l'extension du dispositif laurentin de vidéo protection,

- **APPROUVE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la création d'un pump track en bordure de la voie verte de l'Agly, à proximité immédiate du jardin d'enfants « La Motte de l'Agly » et autorise Monsieur le Maire à solliciter une aide financière :

- De la Région Occitanie, dans le cadre du soutien à la construction d'équipements sportifs,
- Du département des Pyrénées Orientales dans le cadre de l'appel à projets « Pour un tourisme durable solidaire et innovant »,

- **DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés**, la création des postes suivants :

- 1 emploi permanent de rédacteur territorial, à temps complet,
- 1 emploi permanent d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, à temps complet,

- **PREND ACTE** de la liste des immeubles vendus récemment dans la commune pour lesquels le titulaire du droit de préemption urbain n'a pas fait usage de ce droit.